

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 079-200041317-20210412-C\_\_64\_04\_2021-DE

C- 64-04-2021

# niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 82

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 02 avril 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 avril 2021

### AMÉNAGEMENT DURABLE - FONCIER - HABITAT - URBANISME - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS : CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « SEQUOIA » ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

#### **Titulaire-s présent-e-s :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :**

Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christine HYPEAU à Yamina BOUDAHMANI, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Nicolas ROBIN à François GUYON.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Florence VILLES

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 12 AVRIL 2021

### AMÉNAGEMENT DURABLE - FONCIER - HABITAT - URBANISME - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS : CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « SEQUOIA » ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Madame **Séverine VACHON**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre du nouveau programme CEE (Certificats d'Economies d'Énergie) ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), en partenariat avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, a lancé un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) appelé SEQUOIA : Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux. Le programme court sur 2 ans.

Deux objectifs principaux pour cet AMI :

- 1- Apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités,
- 2- Créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique.

Les 2 principales conditions d'éligibilité sont la création d'un groupement et la structuration d'un projet commun autour des 4 lignes d'actions finançables, porté par le groupement :

- 1- Poste(s) d'économe de flux,
- 2- Outils de mesure, petits équipements,
- 3- Audits et stratégies pluriannuelles d'investissement,
- 4- Maîtrise d'œuvre.

Le SIEDS a candidaté l'AMI SEQUOIA en formant un groupement avec **7 EPCI deux-sévriennes**, sur la base des éléments suivants pour la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) :

- La réalisation des diagnostics énergétiques pour la totalité des bâtiments (80 recensés à titre indicatif) dont la surface excède 1 000 m<sup>2</sup> afin de respecter les obligations contenues dans le décret « Eco-Energie Tertiaire ». Dans l'éventualité où ce nombre ne serait pas atteint, des diagnostics pourraient alors être produits pour des bâtiments de surface inférieure,
- La réalisation de diagnostics subventionnés à hauteur de 50% pour les bâtiments non visés au paragraphe ci-dessus,
- La mise à disposition d'un économe de flux à hauteur de 0,7 ETP pour l'accompagnement des communes qui disposent d'au moins un bâtiment supérieur à 1 000 m<sup>2</sup> (22 à 25 communes selon nos estimations) dans la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de rénovation énergétique de leur patrimoine immobilier public.
- La contribution de la CAN s'élève à 28 000 € / an subventionnée à hauteur de 50% soit un reste à charge de **14 000 € / an** sur une période de 2 ans (2021-2022) pour bénéficier de

l'ensemble des prestations décrites ci-dessus.

- La nomination d'un/des référent(s) technique(s) au sein de l'agglo (interlocuteur privilégié entre le SIEDS et les communes).

Il est donc proposé de répondre favorablement à la proposition du SIEDS, porteur de projet de l'AMI SEQUOIA.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la candidature de la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'AMI «SEQUOIA», en tant que membre du groupement porté par le SIEDS,
- Inscrit au budget Principal les sommes nécessaires à la mise en place du dispositif,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer la convention de partenariat pour la mise en place du dispositif, ainsi que celle pour la mise à disposition d'un économiseur de flux et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Séverine VACHON**

**Vice-Présidente Déléguée**

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20210412-C\_\_64\_04\_2021-DE